

8 Des équipements pour rouler en hiver

Des pneumatiques adaptés

Seuls éléments de contact entre le véhicule et la route, les pneumatiques assurent plusieurs fonctions : la motricité, le maintien d'une trajectoire (tenue de route) et le freinage, à condition de disposer d'une certaine adhérence.

Pour que l'adhérence soit conservée lors de conditions de conduite hivernale, il faut que le pneu soit constitué d'une nature de gomme restant souple à basse température, qu'il dispose de lamelles améliorant l'accrochage sur les surfaces glissantes et qu'il comporte des rainures larges et profondes permettant l'évacuation de l'eau et/ou de la neige.



« Three Peak Mountain Snow Flake », seule norme attestant des qualités hivernales d'un pneu.

Il n'existe pas en France d'obligation réglementaire d'équiper son véhicule de pneumatiques spécifiques « hiver » ; toutefois, lorsque des équipements spéciaux sont obligatoires, dans certains cas des pneumatiques « hiver » peuvent être admis. Une signalisation est alors mise en place.

Des équipements spécifiques pour la neige : les chaînes

Les chaînes sont constituées de dispositifs très différents selon les véhicules : à montage simple pour certains modèles destinés aux voitures particulières, ils peuvent être automatiques pour les poids lourds ou nécessiter un montage particulier « à demeure » pour certains engins de déneigement de type chargeur ou engins spéciaux de service hivernal.

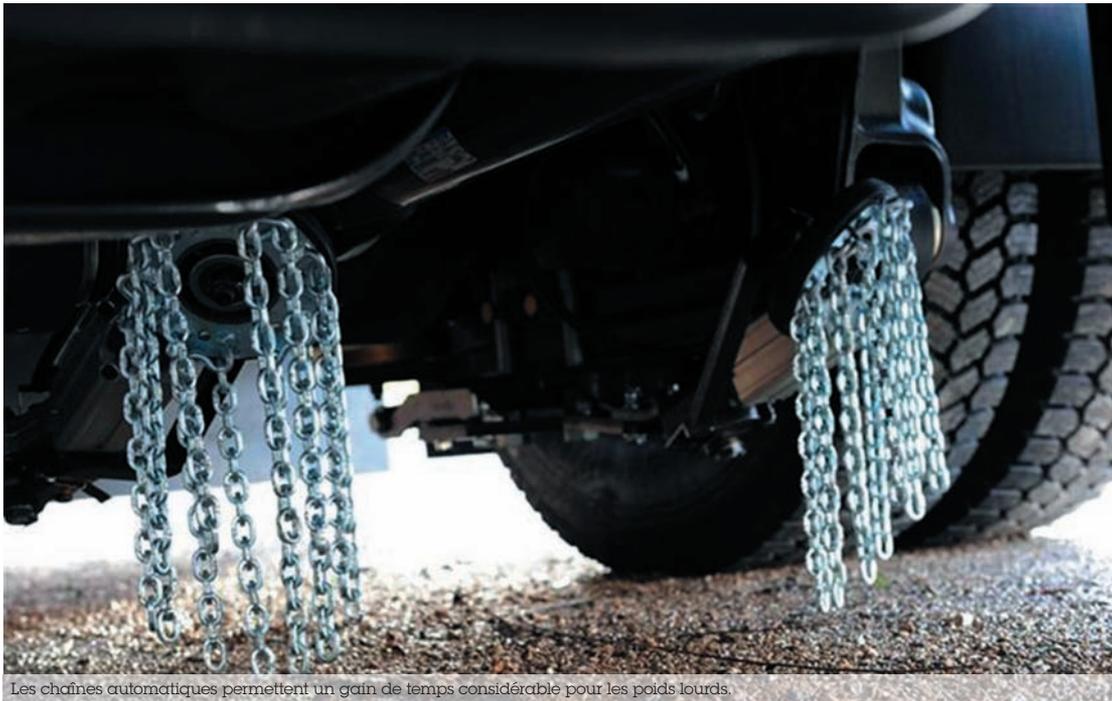
Quel que soit le dispositif, le principe des chaînes est toujours le même : interposer entre les pneumatiques et la neige une chaîne qui va donner de l'adhérence en s'ancrant dans la couche de neige.

Ces dispositifs ne peuvent être utilisés qu'à allure réduite et seulement sur la neige ; ils sont donc réservés à des situations exceptionnelles.

Dans certaines circonstances, des équipements spéciaux peuvent être rendus obligatoires ; c'est notamment le cas lorsque d'importantes chutes de neige entraînent la présence d'une épaisse couche de neige sur la chaussée. Rappel : les chaînes à neige sont obligatoires sur au moins deux roues motrices.



Les chaînes à neige restent le seul dispositif reconnu comme véritablement efficace sur route enneigée.



Les chaînes automatiques permettent un gain de temps considérable pour les poids lourds.